

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 7 septembre 2021, au local de la salle multifonctionnelle à 19h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Sylvain Dubé
Mathieu Bibeau
Brigitte Poulin
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais

Assistance : 7

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2021.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2021.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de juillet 2021.
4. Piste cyclable suivi.
5. Divers voirie et traitement des eaux usées : rue Mailloux, rang 4, lumières de rues, offres d'entretien.
6. Suivi travaux terrain de baseball.
7. Dépôt d'une demande au Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA).
8. Tourisme.
9. Patrimoine.
10. Suivis en urbanisme.
11. Divers :
 - 1) Service incendie.
 - 2) Dosquet tout horizon.
 - 3) Maison des Jeunes.
 - 4) MADA : Adoption du plan d'action et du comité de suivi.
 - 5) Salle multifonctionnelle : utilisation et entretien.
 - 6) Élections.
 - 7) Terrain de jeux.
 - 8) Loisirs.

- 9) Bibliothèque.
12. Période de questions.
13. Fin de la séance.

21-09-9185

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

21-09-9186

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2021.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 Août 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2021 tel que modifié.

Adoptée

21-09-9187

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE JUILLET 2021.

Les journaux des déboursés numéro 955 au montant de 16 612,98\$, le numéro 956 au montant de 2 958,45\$, le numéro 957 au montant de 8 883,60\$, le numéro 958 au montant de 7 870,62\$, le numéro 959 au montant de 26 836,69\$, le numéro 960 au montant de 21,20\$, le numéro 961 au montant de 1 549,60\$ et le journal des salaires au montant de 38 337,04\$ pour le mois de JUILLET 2021 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 64 286,93\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la municipalité de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 juillet 2021 soit et est déposée.

Adoptée

21-09-9188

TRAITEMENT DES EAUX USÉES.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer un contrat à Xylem d'un montant de 1 300.00\$ avant taxes pour 2021 et 1 350,00\$ pour 2022 pour un entretien annuel préventif sur les pompes du système de traitement des eaux usées.

Adoptée

21-09-9189

DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SENTIERS ET LES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEIN AIR.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- **QUE** la municipalité de Dosquet autorise la présentation du projet de Sentier pédestre de la rivière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Dosquet à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- **QUE** la municipalité de Dosquet désigne madame Lucie Boucher, directrice générale par intérim comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

21-09-9190

ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA-FAMILLE 2022-2027.

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet s'est engagée à réaliser la mise à jour de sa politique familiale et de renouveler son accréditation de municipalité amie des aînés;

ATTENDU QUE le comité de pilotage représentant les familles et les aînés a participé à chaque étape de la réalisation de la mise à jour;

ATTENDU QUE les familles et les aînés ont été consultés dans le cadre de la mise à jour;

ATTENDU QUE les résultats issus de la consultation ont servi à l'élaboration du plan d'action;

ATTENDU QUE les partenaires ont été consultés afin de valider leur participation à la réalisation de la mise en œuvre du plan d'action;

ATTENDU QUE le plan d'action vise à répondre aux besoins des familles et des aînés;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ PAR Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la politique MADA-Famille, ainsi que son plan d'action.

Adoptée

21-09-9191

RESSOURCE EN LOISIRS.

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet et de Joly ont obtenu une subvention pour la mise en commun de l'embauche d'une ressource en loisirs;

ATTENDU QUE les municipalités ont bénéficié d'une extension pour la réalisation de leur projet de mise en commun jusqu'au 31 décembre 2021;

ATTENDU QU'en raison du contexte pandémique et des besoins des deux municipalités, les sommes n'ont pu être complètement engagés d'ici au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE les municipalités ont présentement un franc succès au niveau de l'embauche de leur ressource en commun et désirent utiliser la totalité des sommes leur étant allouées;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE demander une nouvelle extension au projet de mise en commun d'embauche d'une ressource en loisirs avec la municipalité de Joly et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Service incendie.
- 2) Dosquet tout horizon.
- 3) Maison des Jeunes.
- 4) MADA : rés. 21-09-9190
- 5) Salle multifonctionnelle : utilisation et entretien.
- 6) Élections.
- 7) Terrain de jeux.
- 8) Loisirs. Rés. 21-09-9191
- 9) Bibliothèque.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

21-09-9192

FERMETURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h15.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale